

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2022

Convocations adressées le : Vendredi 10 juin 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 5
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfred SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Régis SALIC.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés : Frédéric AUGIS; Sébastien MARAIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Brigitte PINEAU ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 22/06/10 - TRANSPORTS SCOLAIRES – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES DELEGUEES POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

La présente délibération a pour objet de renouveler les conventions de délégation de compétence du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) avec les autorités organisatrices déléguées (dites « AO2 ») pour la mise en œuvre et le fonctionnement du transport scolaire. Les conventions en cours arrivent en effet à échéance à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Les conventions autorisent chaque AO2 à organiser son service de transport scolaire local vers des écoles, collèges ou lycées. Le SMT subventionne à 80% le coût du transport scolaire.

Les AO2 concernées sont 8 communes et 2 syndicats :

- Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Fondettes, Joué-lès-Tours, Luynes, Notre-Dame d'Oé, Saint-Avertin, Saint-Etienne-de-Chigny,
- le Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des collèges (composé des communes de Luynes, La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Etienne-de-Chigny) et le Syndicat Intercommunal de gestion de l'ex-Confluence (SIGEC, composé des communes de Ballan-Miré, Berthenay Druye, Savonnières et Villandry).

Les conventions prennent effet à la rentrée scolaire de septembre 2022 ; elles sont conclues pour une durée de 3 ans et renouvelables une fois.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** les conventions entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Fondettes, Joué-lès-Tours, Luynes, Notre-Dame d'Oé, Saint-Avertin, Saint-Etienne-de-Chigny, le Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des collèges et le Syndicat Intercommunal de gestion de l'ex-Confluence, portant délégation de la compétence « transports scolaires »;

– **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions précitées et tout acte afférent à leur mise en œuvre.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN

